



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
gestion et police de l'eau**

Affaire suivie par Stéphanie BORDE
UTMA - SB/LET201124
Tél : 05 59 80 87 14
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le - 4 SEP. 2020

LR avec AR n° 2C 140 878 1550 1

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n°64-2020-09-03-007 en date du 3 septembre 2020 déclarant d'intérêt général les travaux de restauration et d'entretien des ripisylves des cours d'eau situés sur les bassins versants des côtiers basques, valant récépissé de déclaration et prescriptions spécifiques au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée de quatre mois au moins à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des
territoires et de la mer,
la cheffe du service gestion et police
de l'eau

Juliette Friedling

Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB)
15 avenue Foch
CS 88 507
64185 Bayonne cedex